

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 14'875'000.- pour financer l'assainissement des infrastructures techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie en date du 22 août 2014, à la salle de conférence du SCRIS à Lausanne.

Elle était composée de M. Pierre Guignard (président-rapporteur), ainsi que des Mme Christine Chevalley et MM. Philippe Ducommun, Olivier Kernen, Jean-Marc Chollet, Alexandre Démétriadès, Daniel Ruch, Claude Schwab et Daniel Meienberger.

Le Conseil d'Etat était représenté par Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Il était accompagné par M. Philippe Pont, chef du service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL)

Mme Fanny Krug, secrétaire de la commission, a pris et rédigé les notes de séance.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat explique que le présent dossier concerne le Département de sa collègue, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et le pilotage des infrastructures est effectué par le SIPaL. Le but est de donner clé en mains une prison rénovée et transformée. L'assainissement des infrastructures techniques apportera une plus-value aux établissements.

Le Conseil d'Etat travaille sur le dossier des prisons depuis bientôt 10 ans. Il s'agit de remettre à niveau les infrastructures pénitentiaires, de les remettre en phase avec l'évolution des besoins sociétaux (évolution de la dangerosité notamment), et d'améliorer les aspects techniques en tenant compte des contraintes liées à la transformation de prisons existantes (présence de détenus dans les bâtiments)

Ce projet, qui tient compte des développements futurs planifiés sur le site des EPO, consiste à mettre en place un réseau de chauffage à distance pour l'ensemble du site et créer une centrale de chauffe en remplacement des nombreuses chaudières existantes, obsolètes, ainsi que l'assainissement et l'adaptation des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et d'épuration.

3. DISCUSSION GENERALE

La parole n'est pas demandée.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

1. Présentation du projet

La question est posée pour savoir si le projet tient compte du déplacement vraisemblable de la prison du Bois-Mermet et si une réflexion a été faite par rapport au chauffage de la Croisée.

Monsieur le Conseiller d'Etat confirme que ce projet tient compte du déplacement de la prison.

1.4 Description du projet

1.4.1 Chaufferie centralisée-comparaison pellets/plaquettes

Pour répondre à la volonté de l'Etat de Vaud d'augmenter la part des énergies renouvelables, le combustible principal choisi est le bois. Suite à de grandes discussions en commission afin de comparer le pellet et les plaquettes, la commission préfère la solution des plaquettes afin de favoriser le bois suisse de la région. En effet le pellet vient en bonne partie de l'étranger, alors les plaquettes sont issues de nos forêts.

Vote d'intention de la commission

Par 7 voix et 1 abstention, la commission émet le vœu que les plaquettes soient privilégiées aux pellets.

L'appel d'offres public avec les deux solutions est maintenu. A capacité similaires, les plaquettes seront préférées aux pellets. Le Conseiller d'Etat appuie le vote de la commission.

1.4.1 Chaufferie centralisée-pose de panneaux solaires

Des panneaux solaires thermiques seront posés sur le toit de la nouvelle chaufferie. L'option de les poser à cet endroit plutôt que sur les toits des bâtiments du Pénitencier et de la Colonie, comme cela a été initialement prévu dans les projets d'assainissement énergétique, a été choisie dans un souci d'augmentation de l'efficacité énergétique et financière.

Le financement des panneaux solaires prévu dans le crédit d'investissement d'énergétique du Pénitencier et de la Colonie sera de ce fait restitué en fin de travaux.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

Art. 1

Un commissaire propose un amendement pour la pose de panneaux photovoltaïques pour un coût supplémentaire de CHF 360'000.- au projet de décret initial.

Amendement proposé

«Un crédit d'ouvrage de ~~CHF 14'875'000.-~~ CHF 15'235'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'assainissement des infrastructures techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe, y compris la pose d'environ 1200m² de panneaux photovoltaïques»

Vote sur l'amendement

L'amendement est refusé par 5 voix contre, 1 pour et 3 abstentions

Vote sur l'article, non amendé

L'art. 1 du projet de décret, non amendé, est adopté par la commission par 8 voix et 1 abstention.

Art. 2

L'art. 2 du projet de décret, non amendé, est adopté par la commission à l'unanimité.

Art. 3

L'art. 3 du projet de décret, non amendé, est adopté par la commission à l'unanimité.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret, non amendé, est adopté par la commission à l'unanimité.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de loi à l'unanimité des membres présents.

Rances le 27.10.2014

*Le rapporteur :
Pierre Guignard*